

**DOCUMENT UNIQUE RECAPITULATIF
DE L'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIE COOPERATEUR**

Onet-le-Château, le 7 février 2025

TRUEL WILLIAM

LES PLACES

46120 ESPEYROUX

N° Adhérent : 126832

CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT

MONTANT TOTAL DU CAPITAL SOCIAL DETENU (en euros) : 5982,00 €

(Sous réserve des opérations non encore enregistrées depuis le 24/01/2025)

Ce capital social correspond à l'ensemble de l'activité de l'adhérent avec la Coopérative.

DUREE D'ENGAGEMENT - MODALITES DE RETRAIT

L'associé coopérateur est engagé pour une durée initiale de :

- Pour l'activité « Palmipèdes » de cinq (5) exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris.
- Pour l'activité « Vin » de dix (10) exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris.
- Pour toutes les autres activités de trois (3) exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris.

Au terme de cet engagement comme à l'expiration des reconductions ultérieures, si l'associé coopérateur n'a pas notifié au président sa volonté de se retirer, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, trois (3) mois au moins avant l'expiration du dernier exercice de la période d'engagement concernée, l'engagement se renouvelle par tacite reconduction par périodes de cinq (5) années pour les activités « Palmipèdes » et « Vin » et de trois (3) années pour toutes les autres activités.

Les informations relatives à votre engagement peuvent être consultés sur votre espace extranet.

ENGAGEMENT D'ACTIVITE

L'adhésion à la coopérative entraîne pour l'associé coopérateur un engagement d'activité, selon sa production et/ou les services qu'il utilise, défini à l'article 8 des statuts de la Coopérative :

1°) Activité « Collecte-vente »

. Productions animales : Bovins - Ovins - Palmipèdes à foie gras - Caprins

* Pour un associé coopérateur engagé dans l'Organisation de Producteurs « Bovins – Ovins »

L'engagement de livrer 100 % de la production de son exploitation, réserve faite des quantités nécessaires aux besoins professionnels et familiaux
Ou

L'engagement de livrer au moins 75 % en volume de la production de son exploitation.

* Pour un associé coopérateur non engagé dans l'Organisation de Producteurs « Bovins – Ovins »

L'engagement de livrer au moins 10 % de la production de son exploitation.

* Pour un associé coopérateur engagé dans l'Organisation de Producteurs « Palmipèdes à foie gras »

L'engagement de livrer la totalité de la production de son exploitation, sauf dérogation accordée par l'Organisation de Producteurs l'autorisant à vendre à des tiers 5 % maximum de sa production, calculée non par année mais pour chacun de ses apports.

* Caprins :

L'engagement de livrer au moins 75 % en volume de la production en caprins de réforme de son exploitation.

Autres Productions

* Céréales, oléagineux, protéagineux, y compris biologiques, et autres cultures

L'engagement de livrer au moins 50 % de la production de son exploitation.

* Raisins, macs, lies, tartres, vins et tous produits ou sous-produits de la vigne et de la vinification

L'engagement de livrer 100 % de la production de son exploitation.

* Plants de pomme terre

L'engagement de livrer 100 % de la production de son exploitation.

* Fruits à coques

L'engagement de livrer 100 % de la production de son exploitation.

2°) Activité « Approvisionnement »

L'engagement de se procurer auprès de la coopérative ou par son intermédiaire des produits ou objets nécessaires à son exploitation et qu'elle est en mesure de lui fournir.

3°) Activité « Services »

L'engagement d'utiliser, en ce qui concerne son exploitation et dans toute la mesure de ses besoins, tout ou partie des services que la coopérative est en mesure de lui procurer.

4°) Activité « Groupement d'employeurs »

L'engagement d'utiliser, en ce qui concerne son exploitation et dans la mesure de ses besoins, l'activité de groupement d'employeurs que la coopérative est en mesure de lui procurer.

5°) Activité « Exploitation en commun »

L'engagement de participer aux diverses activités de la coopérative.

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS / SERVICES OBJETS DE L'ENGAGEMENT D'ACTIVITE

Les caractéristiques des produits et/ou services objets de l'engagement d'activité de l'adhérent figurent à l'article 3 des statuts de la Coopérative reproduit ci-après et, le cas échéant, dans le(s) règlement(s) intérieur(s) :

1. Activité « Collecte-vente »

La coopérative a pour objet d'effectuer, quels que soient les moyens et techniques mis en œuvre par elle, les opérations ci-dessous précisées portant sur les produits ou catégories de produits ci-dessous précisés provenant exclusivement des exploitations des associés coopérateurs.

Nature des produits	Nature des opérations
• Productions animales traditionnelles et biologiques : * Bovins, ovins, caprins, palmipèdes, laine • Productions végétales : * Raisins, macs, lies, tartres, vins et tous produits et sous-produits de la vigne et de la vinification * Plants de pommes de terre traditionnels * Tous fruits, légumes, arbres et arbustes * Céréales, oléagineux, protéagineux traditionnels y compris biologiques et autres cultures, et en particulier : - Céréales : blé, orge, seigle, maïs, avoine, triticale, sorgho, méteil, épeautre, sarrasin - Oléo-protéagineux : soja, colza, tournesol, pois, vesce, lupin, féverolle - Semences de toutes espèces (notamment de légumineuses, graminées et potagères) - Autres cultures.	Collecte, tri, allotement, abattage, transformation, conservation, écoulement-vente. Collecte, vinification, logement, conservation, stockage, conditionnement et commercialisation. Collecte, stockage, conservation, transformation, écoulement, conditionnement, vente. Collecte, transformation, conditionnement, conservation et vente Collecte, stockage, séchage, triage, conservation, transformation, écoulement, conditionnement, vente.